



Le Mot du Maire

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier pour la confiance que vous avez accordée à la nouvelle équipe municipale lors de l'élection du 30 juin dernier. Nous vous assurons de notre volonté d'assumer pleinement la responsabilité qui nous a été confiée.

Confinement, déconfinement, re-confinement, valse incessante de distanciation qui pourrait porter à sourire si nous n'avions en responsabilité notre santé et la protection de tous ceux qui nous entourent, nos familles, nos amis, nos voisins, nos collègues. Ainsi, je vous remercie de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation afin que nous puissions vivre avec ce virus, éviter la contamination et protéger nos aînés.

Lors de notre réunion publique avant les élections au cours de laquelle nous vous avons présenté notre programme, nous avons émis le souhait d'une gouvernance de la commune placée sous le signe de la concertation avec les habitants. C'est pourquoi nous avons organisé une rencontre avec les Corbelins qui devait se dérouler le samedi 07 novembre et qui a été annulée pour cause de confinement.

C'est donc masqués et distancés que nous avons travaillé autour de différents projets :

- La valorisation du territoire de la commune
- Identification patrimoniale du passé artisanal de Corbel exploitation d'une carrière de confection de meules
- Protection des habitants
- Entretien des routes
- Requalification du bâtiment communal
- Mise en sécurité de la Grange des Roses
- Représentation de la Commune dans les instances intercommunales et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Nous vous présentons le premier numéro du bulletin communal, ouvrant ainsi la voie de l'échange d'informations et d'idées. Vous retrouverez ce bulletin sur le site de la commune www.corbel.fr rubrique (Vie Municipale).

C'est donc ainsi avec vous, que notre nouvelle équipe pleinement investie, est présente dans toutes les commissions de l'intercommunalité mais aussi dans les EPCI (PNR de Chartreuse, SIAGA (syndicat interdépartemental du Guiers et ses affluents), SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) et SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire)).

Vous pouvez compter sur la détermination et l'engagement de cette nouvelle équipe, pour faire aboutir au mieux les divers dossiers, dans l'intérêt de la commune et avec les moyens dont nous disposons. Tous les conseillers se joignent à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.

Votre Maire, Hervé BUTTARD

L'équipe municipale se présente :

Maire : Hervé Buttard
(Fait partie de toutes les commissions)

1^{er} Adjoint : Roger Charvet
2^{ème} Adjoint : Evelyne Philippe
3^{ème} Adjoint : Francis Menu



6 Commissions :

Affaires scolaires – Affaires sociales - Transports :
Dominique Janet Maître – Vanessa Amblard – Roger Charvet – Nelly Paris

Assainissement – Voiries – Déneigement – Réseaux :
Jérôme Charrel – Vanessa Amblard – Roger Charvet – Eric Putot

Environnement – Développement Durable – Agriculture – Gestion de l'Espace :
Eric Putot – Vanessa Amblard – Roger Charvet
Francis Menu – Nelly Paris – Evelyne Philippe

Finances – Affaires Economiques – Impôts : Roger Charvet – Dominique Janet-Maitre – Michel Valette

Tourisme – Animation – Communication – Affaires Culturelles – Informatique – Fleurissement :
Nelly Paris – Evelyne Philippe – Jérôme Charrel
Francis Menu – Eric Putot – Michel Valette

Urbanisme – Appels d'offres – Bâtiments :
Michel Valette – Jérôme Charrel – Evelyne Philippe

Le Murmure du Gringalet n°1

Les actualités :

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Un arrêté préfectoral a restreint les rassemblements du 11 novembre. Après avis du conseil municipal, il a été décidé d'annuler la cérémonie. Nous avons fleuri en amont le monument aux morts en remplacement de la gerbe et arboré les drapeaux en mémoire de nos anciens. Il est prévu de rendre hommage à l'ensemble de nos morts pour la France lors de la cérémonie du 8 mai.

RENCONTRE AVEC LES CORBELINS :

Les habitants de Corbel ont été conviés, par une invitation papier distribuée dans chaque boîte aux lettres, à une réunion d'expression directe le samedi 07 novembre 2020.

Cette rencontre devait permettre à chacun d'émettre des avis et propositions sur la vie dans notre village et ses hameaux, enrichissant ainsi les actions en cours de l'équipe municipale.

La dégradation de la situation sanitaire et les directives préfectorales ont eu raison de ce qui devait être un temps fort de démocratie citoyenne.

Ce n'est que partie remise !

L'équipe municipale vous proposera une nouvelle date, ou à défaut si la situation sanitaire devait perdurer une formule « dématérialisée » pour conduire ces échanges.



CORBEL LAUREATE du label Villes et Villages Fleuris :

La commune de Corbel s'est vue décerner le **Label 1^{ère} Fleur** ainsi qu'un **prix spécial régional du bénévolat**.

La Cérémonie de remise du Label Villes et Villages Fleuris a eu lieu le mercredi 12 février 2020 à l'Hôtel de Région à Lyon.

Si vous avez envie de vous joindre à l'équipe de bénévoles, vous serez les bienvenus. A partir du printemps rendez-vous au jardin le mercredi matin vers 9h si le temps le permet.



PRESIDENCE DE LA « 4C » :

Cédric Vial a été élu à la tête de la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse (4C) le 16 juillet 2020.

Le 27 septembre 2020, les grands électeurs l'ont désigné sénateur de la Savoie.

Le 3 novembre **Anne Lenfant** (Maire d'Entremont le Vieux) lui a succédé à la présidence de la 4C.

LE MURMURE DES ASSOCIATIONS :

Noël des anciens : En raison des restrictions sanitaires, le repas des anciens organisé chaque année par le **comité des fêtes** est annulé. La distribution des colis aura lieu à partir du 15 décembre 2020 !

L'APVECA propose au 1^{er} semestre 2021, et si la COVID le permet :

- Le 6 février 2021 : intervention de Gérard Martenon : entretien sur le bestiaire fantastique dans notre vallée
- Le 4 avril 2021 : Concert de Harpe avec Feargal Mc Carten
- Le 6 juin 2021 : Concert Beethoven avec Anne Charrel

L'APVECA souhaite organiser un nettoyage annuel de l'église et fera appel aux bonnes volontés de Corbel.

CORBEL SOIGNE SON PATRIMOINE :

- La ruche de Gilles Argaud customisée a fait sa place dans le jardin !
- La pierre à gruau et son pilon ont été installés dans le four du Chef-Lieu
- La Croix des Fiolins a fait peau neuve



Actualités du Parc Naturel Régional de Chartreuse :



Dominique Escaron, Maire du Sappey-en-Chartreuse, a été réélu à la Présidence du Parc

Consommez local et devenez acteur de votre alimentation et de votre territoire :

Le PNRC a mis en ligne une carte des producteurs locaux afin de privilégier les circuits courts :

<https://www.parc-chartreuse.net/agir/agriculture/carte-des-points-de-vente-et-producteurs-2/>

Le Murmure du Gringalet n°1

Les projets en cours et à venir :



TRAVAUX VOIRIE :

Divers travaux de réfection de voiries sont programmés à l'automne 2020 (route des Gants) puis au printemps - été 2021 (virage sous les Roses, route des Buis, route des Fiolins).

Concernant la RD45, nous avons sollicité les équipes du département (DIR Centre Est) pour une reprise du marquage d'ici la fin d'année et pour entreprendre les travaux liés à l'affaissement de chaussée à l'entrée du bourg (programmés en 2021).

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension pour les gênes que ces travaux pourraient occasionner.

VALORISATION DES MEULIÈRES DE CORBEL :

En 2016 d'importantes fouilles archéologiques ont été conduites par l'université de Grenoble avec le soutien de la municipalité de Corbel, de ses habitants et de la communauté de communes, sur les meulières du 15ème siècle situées dans les bois entre le chef-lieu et les Rousses. Mr Alain Belmont, directeur des recherches, avait partagé les résultats de ces fouilles en février 2017 lors d'une conférence ouverte à tous à la salle Notre Dame de Saint Pierre d'Entremont.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a souhaité mettre en valeur ces recherches. La valorisation du site des meulières étant impossible pour des raisons financières et de sécurité, le choix s'est porté sur une sculpture ludique et pédagogique placée à l'extérieur de la salle des fêtes de Corbel.

L'équipe municipale a été associée à l'équipe projet de la CCCC pour définir et mettre en œuvre cette création. Elle figurera deux meules de moulin dont l'une actionnée par les visiteurs à l'aide d'une roue à aubes. Des illustrations anciennes et des textes préciseront les techniques employées pour extraire les meules de la carrière des Combes de Corbel, leur transport, leur commerce et leurs installations dans nos vallées. La dalle béton recevant cette création a été réalisée par des bénévoles Corbelins.

Cette sculpture ludopédagogique destinée aux enfants et aux adultes sera en place fin 2020. Elle fera partie intégrante du parcours touristique sur Corbel que l'équipe municipale est en train de concevoir.



CORBEL CONNECTEE :

- L'opérateur Bouygues a installé à proximité du hameau des Guillermins un relais miroir permettant d'amplifier le signal de l'antenne GSM de la Ruchère. Nous espérons que cet aménagement améliorera la couverture réseau sur le territoire de la commune.
- Le déploiement de la fibre sur l'avant pays savoyard par la société Savoie Connectée et sous Maitrise d'Ouvrage du Département 73 a pris du retard. Pour Corbel, les études sont programmées en 2022 pour des travaux courant 2023.

Le coin des Corbelins :

NAISSANCES :

- « Adrien et Baptiste sont très heureux de vous faire part de la naissance de leur petite sœur **Elsa** le 7 novembre 2020. » Alice et Nicolas Chenal.
- « Depuis le 19 octobre, une nouvelle habitante est arrivée aux Mathés. Elle se prénomme **Anais** et nous rend très heureux. » Karine et François Cottard.



Félicitations aux heureux parents !

RESTAURANT DU THIMELET :

Dans le contexte de confinement actuel, l'équipe de l'Auberge souhaite maintenir une présence au sein du village en proposant chaque semaine des plats cuisinés à emporter. Commande du Lundi au Vendredi et retrait à l'auberge le samedi matin. Possibilité de livraison pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.



Dates à retenir :

- Soirées musicales hivernales 2021 à l'auberge le samedi soir : les 30/01, 13/02, 13/03, 3/04 et 17/04
- Lâcher de lanternes depuis la terrasse de l'auberge le jeudi 4 mars
- Tombola de Noël des commerçants des Entremonts : Mercredi 23 et 30 décembre 2020

Le dossier thématique : les autorisations d'urbanisme

Pour ce premier dossier thématique, vous trouverez un résumé des dispositions applicables en matière de permis de construire (PC) et de demandes de déclarations préalables (DP). Pour des explications plus complètes concernant les règles d'urbanisme, se reporter aux documents à consulter ou télécharger que vous trouverez sur le site de la commune Corbel.fr (rubrique Environnement -> Urbanisme) ou sur le site Service-public.fr rubrique (Logement -> Urbanisme)

<p>Définitions</p> <p>Emprise au sol</p> <p>Surface Plancher</p>	<ul style="list-style-type: none"> Projection verticale de votre construction (ne prend pas en compte les niveaux) ainsi que toutes ses extensions. Elle inclut les débords et surplombs, les balcons, les terrasses, les préaux... Toutefois, les ornements tels que les éléments de modénature et les marquises sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements. L'emprise au sol prend en compte les murs. Toute superficie intramuros couverte de chaque niveau sans les extensions ouvertes, sans considération de l'épaisseur des murs, sans les escaliers et les ascenseurs, en excluant les combles non aménageables ainsi que les hauteurs sous plafond inférieures à 1.80m.
<p>Recours à un architecte</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour toute nouvelle construction, si l'emprise au sol ou la surface de plancher dépasse 150 m² ou pour les travaux d'extension portant la surface totale au-delà de 150 m², un permis de construire avec recours à un architecte est nécessaire. Pour les travaux d'extension sur une construction dont l'emprise au sol ou la surface de plancher dépasse déjà 150 m² : un permis de construire avec recours à un architecte est nécessaire si l'extension mesure plus de 20 m² (40 m² dans les zones UB1, UT et UH) de surface de plancher ou d'emprise au sol.
<p>Permis de construire (Avec architecte si plus de 150m²)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le dépôt d'un permis de construire est obligatoire pour : <ul style="list-style-type: none"> - toute construction ou agrandissement de plus de 20 m² (40 m² dans les zones UB1, UT et UH) de surface de plancher ou d'emprise au sol. - toutes les piscines dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m² et également pour une piscine couverte d'une superficie comprise entre 10 et 100 m² et avec une couverture fixe ou mobile d'une hauteur au-dessus du sol supérieure à 1,80 m. - Création d'un bâtiment indépendant de votre maison dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 20 m² (40 m² dans les zones UB1, UT et UH). Pour le changement de destination d'une construction existante, le dépôt d'un permis de construire est obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> - Pour un agrandissement de plus de 20 m² (40 m² dans les zones UB1, UT et UH) de surface de plancher ou d'emprise au sol. - Si changement de destination avec modification de structure ou de façade.
<p>Déclaration Préalable</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une nouvelle construction d'une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² (où dès le 1er m² d'extension d'une construction existante) et inférieure ou égale à 20 m² (40 m² dans les zones UB1, UT et UH). Changement de destination sans modification de structure ou de façade (si modification de façade ou structure une demande de permis est à déposer). Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment pour : <ul style="list-style-type: none"> - Créer ou modifier une ouverture (porte, velux, fenêtre) - Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle - Changer des volets (matériaux formes ou couleurs) - Changer la toiture Transformation d'un garage de plus de 5 m² de surface close et couverte en une pièce de vie. Construction indépendante du bâtiment d'habitation (abri de jardin, piscine, barbecue, carport, garage...) avec emprise au sol ou une surface de plancher supérieure ou égale à 5 m² et inférieures à 20 m² (40 m² dans les zones UB1, UT et UH) et une hauteur ≤ à 12 mètres. Installation d'une caravane plus de 3 mois par an. Serres d'une hauteur comprise entre 1.80 et 4m de hauteur et d'une surface sur la même unité foncière inférieure à 2000 m². Pour la réalisation d'une clôture se référer aux règles du PLUI de la commune.